

La Ramade

Distance

↔ 16,5
km

Durée

🕒 3h45

Difficulté

📊 Modéré

Dénivelé

📈 +190 m

Balisateur

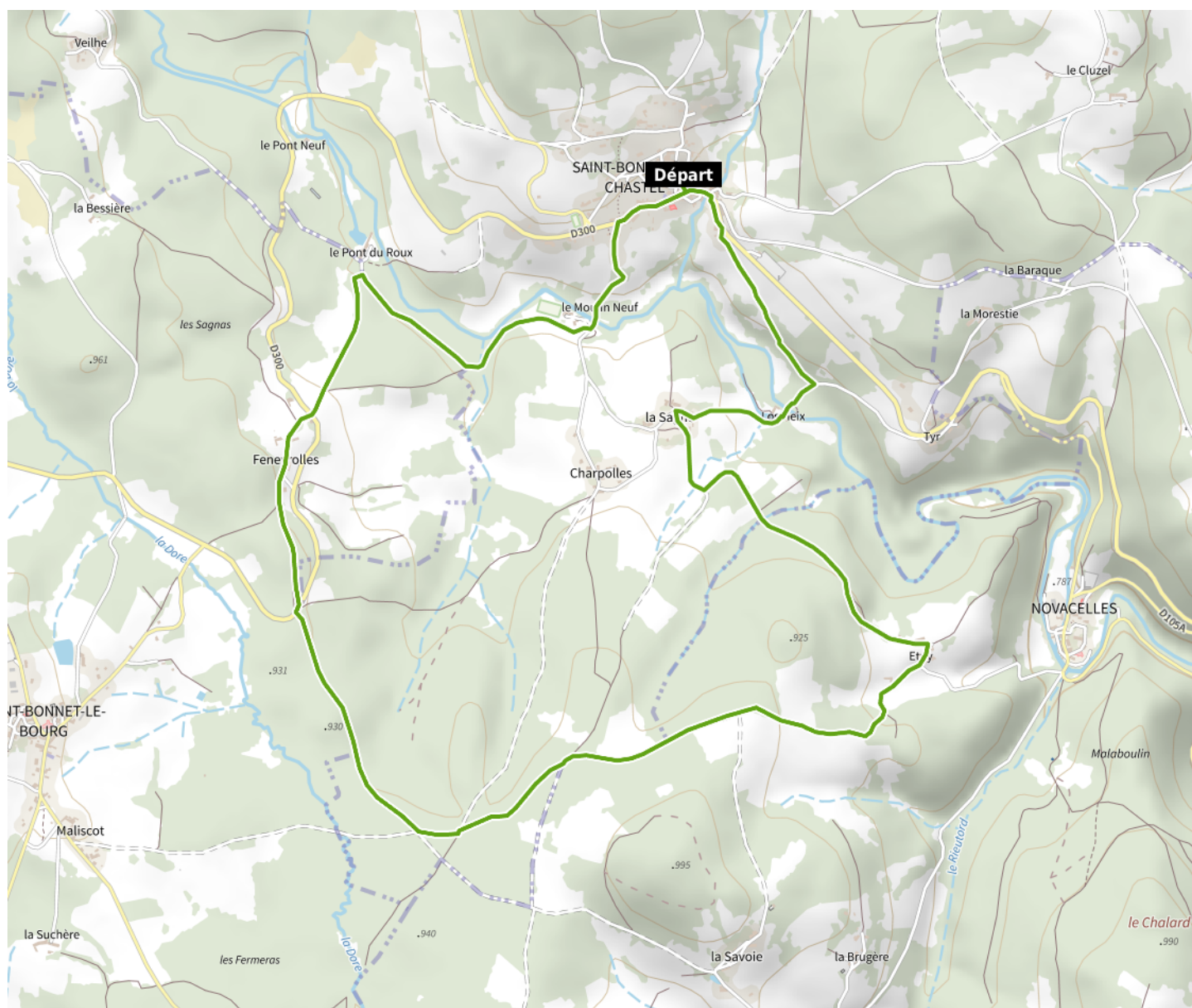
🟢 Vert

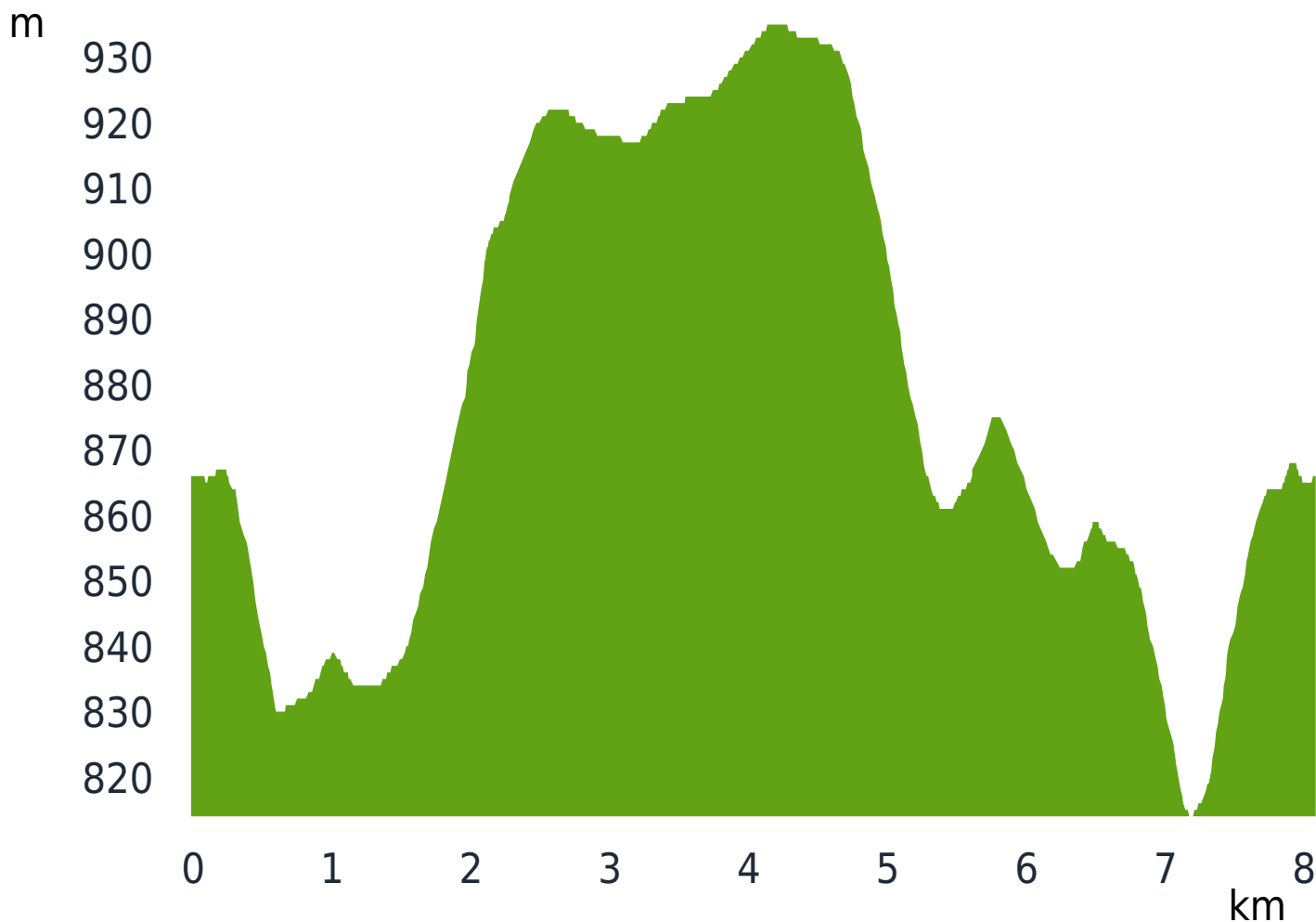


Chiens autorisés — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.

Présence de troupeaux et chiens de protection

Itinéraire





Point de départ

Ville de départ

Giat

Adresse de départ

Parking - Place de l'Hôtel de Ville
63620 Giat

Accès au point de départ

À Pontaumur (40 km à l'ouest de Clermont-Ferrand), suivre la D941 direction Aubusson. A Saint-Avit prendre à gauche la D13 jusqu'à Giat. Parking place de l'Hôtel de Ville. Panneau de départ au coin de la salle de musculation, rue de l'Hôtel de Ville.

Description du parcours

Au départ de Giat, en limite du département de la Creuse, cette balade au bord du célèbre étang de pêche aux carnassiers de la Ramade permet de découvrir un environnement caractéristique de la nature préservée des Combrailles : forêts, bocages...

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : Du panneau de départ, descendre la rue de l'Hôtel de Ville puis la Grand rue (dir. Pontaurmur) en contrebas de la place. À la fourche, tourner à gauche (dir. Aubusson) dans la rue de la Fontaine. Dépasser la place Saint-Barthélémy (fontaine), monter à gauche puis à droite jusqu'à l'église. Monter à gauche le chemin de la Motte féodale puis les escaliers pour atteindre le sommet (motte castrale XIe siècle) (vue sur le village de Giat). Redescendre et, dès la sortie du chemin de la Motte féodale, tourner à droite et remonter la rue de la Fontaine sur quelques mètres avant de prendre à gauche la rue de la Clinique. Place du Crau, continuer tout droit chemin de Ganobert jusqu'à la route (croix). L'emprunter à droite. Dans un virage, laisser un chemin à droite (croix) et continuer sur 20 m jusqu'à un chemin sur la gauche.

Étape 2 : L'emprunter et bifurquer sur le premier chemin goudronné à droite. Au niveau d'un hangar à la sortie du village du Mascornet, continuer sur le chemin en face. À la D13, prendre à droite jusque 100 m après la borne de changement de département (en Creuse, la route est dénommée D30).

Étape 3 : Prendre la première route à droite (dir. Étang de la Ramade) sur 200 m. Obliquer à gauche vers le parking et descendre jusqu'au bord de l'étang. Suivre la rive vers la gauche jusqu'à la digue (En cas d'inondation, revenir au point 2 et reprendre la D30 vers la droite jusqu'à la digue). Franchir la digue et tourner aussitôt à gauche pour atteindre Cougignat par la route. Dans le hameau, prendre le premier chemin à gauche. Dépasser le lieudit Les Planches (passage potentiellement inondé peu avant le pont). Quand le chemin devient goudronné, poursuivre la montée jusqu'à une croisée de chemins (Villevergne).

Étape 4 : Prendre en face le chemin des Besses, monter à gauche (impasse des Noisetiers) puis, après 50m, bifurquer sur le premier chemin à droite. À la croix, traverser la route et continuer en face. À la fourche, rester à droite. Traverser le ruisseau (chemin souvent inondé), laisser un chemin à gauche, monter et continuer jusqu'à l'intersection avec un large chemin.

Étape 5 : L'emprunter à gauche et descendre jusqu'à la rivière (La Ramade) en laissant des chemins de part et d'autre. La traverser et bifurquer de suite à gauche. À l'intersection suivante, prendre le premier chemin à droite (vue sur le Sancy). Aux bâtiments, continuer en face sur la route. À la première intersection, monter à droite jusqu'à une petite mare sur la gauche.

Étape 6 : Tourner à gauche et continuer tout droit entre les maisons. Bifurquer sur le premier chemin à gauche. À la fourche, descendre à droite, traverser un ru et monter jusqu'à un chemin. Partir à droite, passer le pont sur la voie ferrée et prendre de suite à gauche un chemin jusqu'à une route.

Étape 7 : Ne pas traverser et prendre le chemin à gauche. Bifurquer sur le premier chemin à droite après le pont sous la voie ferrée. Après 300 m sur la route (rue des Voyageurs), prendre à gauche l'avenue de la Gare et monter jusqu'à la place Arlette Brette. Descendre en face pour rejoindre le point de départ.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.